



DECISION

Délivrance des enseignements dans les Lycées Charlemagne à Pointe Noire et Saint Exupéry à Brazzaville, établissements d'enseignement français, en période de déconfinement et jusqu'au 30 juin 2020.

En concertation avec les comités de gestion et les équipes de direction et pédagogiques de ces établissements, l'Ambassadeur de France décide :

- 1) maintien de la fermeture au public des établissements d'enseignement français au Congo et poursuite des enseignements à distance jusqu'au 30 juin 2020, fin de l'année scolaire 2019-2020 ;
- 2) reprise programmée des cours en présentiel à compter du 1^{er} septembre 2020, rentrée de l'année scolaire 2020-2021.

Avec la confirmation du 1^e cas de Covid-19 au Congo, l'Ambassadeur de France avait décidé de l'arrêt de l'accueil du public (élèves et parent d'élèves) dans les établissements d'enseignement français au Congo, à compter du 16 mars 2020. La continuité pédagogique a été, dès lors, assurée par la mise en place d'un enseignement à distance en direction des élèves, piloté et mis en œuvre par les équipes pédagogiques de chaque établissement.

Ces dispositions ont été renforcées à compter du 31 mars 2020 avec l'instauration, par les autorités congolaises, de l'état d'urgence sanitaire et de mesures strictes de confinement : l'enseignement à distance a été consolidé et une permanence a été assurée au sein de chaque établissement par une équipe réduite au minimum (direction, gestion, maintenance-réseaux, sécurité des sites).

Après l'annonce, par les autorités congolaise, d'un déconfinement progressif à compter du 18 mai 2020 les choix d'accueil du public au sein des établissements et les modalités de poursuite des enseignements ont été à nouveau examinés dans un processus étroit de concertation entre l'Ambassade de France, les équipes de direction, la communauté éducative et les comités de gestion. Les constats suivants ont été faits :

- Les autorités congolaises ont décidé du maintien de la fermeture des établissements d'enseignement congolais sauf pour les classes d'examen (CM2, 3^e, Terminales). Les examens dans le cursus français ne feront pas, cette année, l'objet d'épreuves spécifiques (décision sur base du contrôle continu des 1^e et 2^{ème} trimestres pour le DNB et le baccalauréat) à l'exception des oraux du 2^e tour du baccalauréat. Il n'y a pas lieu d'envisager une reprise des cours qui serait en contravention avec les dispositions arrêtées par les autorités locales.
- Tout en étant perfectible, l'enseignement à distance a donné, sur les deux derniers mois, des résultats globalement satisfaisants. Une partie des élèves (30 %) n'est plus présente au Congo, ainsi qu'une frange d'enseignants (une douzaine par établissement). Il est quasiment impossible d'animer un enseignement en présentiel dans des classes et de poursuivre un enseignement à distance avec une population aussi dispersée. La priorité est donc donnée à la poursuite et au renforcement de l'enseignement à distance jusqu'au 30 juin 2020, fin de l'année scolaire 2019-2020. Les cours en présentiel reprendront à la rentrée 2020.
- Les enseignants seront à nouveau présents dans les établissements, à compter de la date du début du déconfinement progressif et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Cela permettra d'améliorer la coordination et le pilotage pédagogique, l'accès aux ressources et aux moyens de communication. L'efficacité et la qualité de l'enseignement à distance devraient ainsi progresser.
- L'accueil du public sera l'exception jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Il interviendra dans le cas du passage des épreuves orales du 2^e tour du baccalauréat ou, en cas de nécessité, pour des groupes réduits, dans le cadre d'une planification rigoureuse des effectifs et des temps de présence sur site, et dans le strict respect des normes et procédures sanitaires validées dernièrement par les comités d'hygiène et sécurité au travail (CHST) de chaque établissement.